

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°74 - 2020

L'an deux mil VINGT, le VINGT NEUF du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chambon sur Lac sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mmes TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Mrs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	/
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mme DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mr DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Mr PEYRARD Nicolas
Murot	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Mr LABASSE Emmanuel

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 32 - pouvoirs : 4

Pouvoirs : Mme EYRAGNE Violette à Mr CONSTANTIN François – Mr DECARRE Patrice à Mr DUBOURG Sébastien –
Mme MABRU Michelle à Mme SAVOLDELLI Florence – Mr MAGE Jean à Mr GAY Lionel

Absents/Excusés : Mrs CARDENOUX Didier, PERRON Jacques, Mme LEFEUVRE Marion

Délégués suppléants assistant au conseil : Mme LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, POUGHON Michel,
CHAUVET Alain, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

XXXXXXXXXX

OBJET : Convention prestation de service SIVOM du Pays de Besse – Cézallier – Sancy

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2020-290 en date du 23 Mars 2020 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Considérant le compte-rendu de la réunion des Elus communautaires qui s'est tenue en visio-conférence le 22 Avril 2020 ;

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'une convention de prestation de service avec le SIVOM du Pays de Besse – Cézallier – Sancy a été signée pour que la comptabilité et les payes du syndicat n'aient pas d'interruption de service depuis le 1^{er} Mai 2020, et qu'il convient de délibérer pour entériner cette convention.

Monsieur le Président donne lecture de la convention qui mentionne un volume de 14 heures hebdomadaires pour un montant forfaitaire annuel de 12 630.80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ ENTERINE le contenu de la convention signée avec le SIVOM du Pays de Besse – Cézallier - Sancy, annexée à la présente délibération ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

